

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

#### Arrêté du 25 avril 2024 fixant le montant forfaitaire de la prime de voie publique prévue à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2024-380 du 25 avril 2024

NOR : IOMC2411682A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le décret n° 2023-530 du 29 juin 2023 relatif à l'organisation de l'administration centrale de la police nationale et modifiant diverses dispositions relatives à la police nationale ;

Vu le décret n° 2024-380 du 25 avril 2024 portant création d'une prime de voie publique au bénéfice de certains fonctionnaires actifs de la police nationale,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le montant forfaitaire mensuel de la prime de voie publique prévue par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 25 avril 2024 susvisé est fixé conformément au tableau suivant :

1 <sup>er</sup> juillet 2024	1 <sup>er</sup> juillet 2025
50 €	100 €

**Art. 2.** – Le plafond prévu à l'article 3 du décret du 25 avril 2024 susvisé est de 225 € par mois.

**Art. 3.** – Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 avril 2024.

*Le ministre de l'intérieur  
et des outre-mer,*  
GÉRALD DARMANIN

*Le ministre de la transformation  
et de la fonction publiques,*  
STANISLAS GUERINI

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,*  
THOMAS CAZENAVE